

COMMÉMORATION DU 63E ANNIVERSAIRE DES MANIFESTATIONS DU 11 DÉCEMBRE 1960 ET DE L'ATTENTAT TERRORISTE CONTRE LE SIÈGE DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE (EX. CONSEIL CONSTITUTIONNEL)

En commémoration du 63e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960, coïncidant avec l'attentat terroriste du 11 décembre 2007 contre le siège de la Cour constitutionnelle (Ex. Conseil constitutionnel), le Président de la Cour constitutionnelle a déposé une gerbe de fleurs à la mémoire des martyrs et des victimes de l'acte terroriste, en présence des membres de la Cour constitutionnelle, ainsi que ses cadres et fonctionnaires.

A cette occasion, le Président de la Cour constitutionnelle, M. Omar Belhadj, est intervenu où il a rappelé les héroïques et gloires du peuple algérien, tout en notant que les manifestations du 11 décembre 1960 ont constitué un tournant décisif dans le cours de la Guerre de libération nationale, et contribué à l'internationalisation et à la médiatisation de la question algérienne.